



Assemblée générale

Soixante-dixième session

112^e séance plénière

Lundi 25 juillet 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Attentats terroristes

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma peine et ma colère à la suite de la vague d'attentats terroristes et d'assassinats de masse qui s'est récemment abattue sur le monde entier. J'exprime mes plus sincères condoléances et ma compassion aux proches des victimes de ces actes d'une extrême cruauté. De tels actes n'ont pas leur place dans une communauté mondiale civilisée, et nous devons tout mettre en œuvre, grâce au renforcement de la coopération internationale, pour empêcher qu'ils ne se reproduisent dans l'avenir.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 39^{ème} séance plénière, le 26 octobre 2015, l'Assemblée générale a achevé son examen du point 12 de l'ordre du jour. Afin de permettre à l'Assemblée générale d'examiner le point 12 de l'ordre du jour, il faudra reprendre son examen. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour (*suite*)

Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Appel solennel lancé par le Président de l'Assemblée générale (A/70/983).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner lecture de l'appel solennel contenu dans le document A/70/983 :

« La tradition de l'*ekecheiria* ou "trêve olympique", née dans la Grèce antique au VIII^e siècle avant J.-C., est un principe sacré de l'Olympisme. En 1992, le Comité international olympique a fait revivre cette tradition en invitant toutes les nations à respecter la Trêve.

Dans sa résolution 48/11 du 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à observer la Trêve olympique du septième jour précédant l'ouverture des Jeux olympiques jusqu'au septième jour suivant leur clôture. Cet appel a été renouvelé dans la Déclaration du Millénaire.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souligné que les sports pouvaient "favoriser la paix et le développement", encouragé l'Assemblée générale à promouvoir le dialogue et adopté des propositions en vue de l'établissement d'un plan d'action sur le sport et le développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-23175(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le 3 novembre 2005, l'Assemblée générale a, en séance plénière, tenu un débat sur le point de l'ordre du jour intitulé "Le sport au service de la paix et du développement" et adopté, à l'unanimité, la résolution 60/8, intitulée "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique", dans laquelle elle a décidé d'examiner la question tous les deux ans, avant chaque édition des Jeux olympiques d'été et d'hiver.

Il est également énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le sport est un élément important du développement durable qui apporte une contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, ainsi que la santé, l'éducation et l'inclusion sociale.

Ainsi, le 26 octobre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/4, dans laquelle elle a instamment demandé aux États Membres d'observer la Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, tout au long de la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des XXXI^{es} Jeux olympiques d'été au septième jour suivant la clôture des XV^{es} Jeux paralympiques d'été, qui se tiendront à Rio de Janeiro (Brésil).

Grâce aux valeurs éducatives du sport, le Mouvement olympique espère contribuer à l'édification d'un monde dans lequel l'humanité, et notamment la jeunesse, pourrait à l'avenir vivre en paix. Les Jeux rassembleront des athlètes des quatre coins du monde à l'occasion de la plus grande des manifestations sportives internationales, qui sera l'occasion de promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la bonne volonté entre les nations et les peuples, objectifs qui font également partie des valeurs fondatrices de l'Organisation des Nations Unies. À Rio de Janeiro, une équipe de réfugiés participera pour la première fois aux Jeux sous la bannière olympique, ce qui sera un symbole fort d'ouverture et d'union entre les êtres humains.

Pour souligner cette communauté d'objectifs, le Comité international olympique a

décidé que le drapeau de l'ONU flotterait sur le Parc olympique. Le système des Nations Unies et le Comité ont renforcé leur coopération et leur entraide grâce à des projets communs dans des domaines tels que le développement humain, la réduction de la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé, la prévention du VIH et du sida, l'éducation des enfants et des jeunes, l'égalité des sexes, la consolidation de la paix et le développement durable.

Je me félicite que les athlètes participant aux Jeux olympiques et paralympiques se fassent les champions de la paix et de la compréhension entre les êtres humains par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique, et je salue les initiatives de divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont mis en place des programmes nationaux et internationaux s'appuyant sur le sport, la culture, l'éducation et le développement durable pour faire triompher la paix, le règlement des conflits et les valeurs olympiques et paralympiques.

En tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, j'invite solennellement tous les États Membres à manifester leur attachement à la Trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2016 qui se tiendront à Rio de Janeiro et à adopter des mesures concrètes aux échelons local, national, régional et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la Trêve. J'appelle tous les belligérants engagés dans des conflits armés partout dans le monde à être fidèles à la tradition antique de la Trêve olympique que rappelle la résolution 70/4 et à avoir le courage de conclure de véritables cessez-le-feu pendant cette période, ouvrant ainsi la voie au règlement pacifique des différends. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de l'appel solennel lancé à l'occasion de la Trêve olympique?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite achever son examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour *(suite)*

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/70/L.49/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné, lors d'un débat commun, les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour, à sa 52^{ème} séance plénière, le 13 novembre 2015. Les membres se souviendront également qu'au titre du point 15 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 70/110 à sa 82^{ème} séance plénière, le 23 décembre 2015. Les membres se souviendront par ailleurs que l'Assemblée, à sa 90^{ème} séance plénière, le 1^{er} avril 2016, a adopté la résolution 70/259 au titre de ce point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande, qui va présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/70/L.49/Rev.1.

M^{me} Aueareechit (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution, intitulé « Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) », qui fait l'objet du document A/70/L.49/Rev.1.

La part moyenne des nouvelles industries dans le produit intérieur brut africain est demeurée inchangée à environ 10 % depuis la fin des années 70. La lente évolution de l'industrialisation africaine est à l'origine des faibles capacités de la région à transformer la croissance en emplois de qualité et en une réduction de la pauvreté. Sur la base d'une évaluation de la situation, l'Assemblée générale a adopté la première et la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique afin d'appuyer les efforts de l'Afrique pour faire face aux enjeux de l'industrialisation. Malheureusement, les progrès sont restés limités du fait de l'insuffisance des ressources et des capacités et pour des raisons géostratégiques.

Le moment est venu d'investir dans l'industrialisation inclusive et durable en tant que facteur de croissance et de fournir un appui stratégique aux pays d'Afrique par le biais de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique pour la période 2016-2025.

Ce projet de résolution nous offre la possibilité de traiter des enjeux du développement industriel dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), en particulier de l'objectif 9, et d'ouvrir la voie au renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que de l'assistance fournie aux institutions internationales, en particulier à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, afin d'appuyer pleinement la mise en œuvre de la troisième Décennie et d'aider les pays africains à promouvoir un développement industriel inclusif et durable.

Je terminerai en remerciant notre coordonnateur du Tchad, notre facilitateur du Maroc et toutes les parties qui ont participé à la négociation du projet de texte. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/70/L.49/Rev.1, intitulé « Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/70/L.49/Rev.1 est adopté (résolution 70/293).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 23 de l'ordre du jour *(suite)*

Groupes de pays en situation particulière

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Projet de résolution (A/70/L.56).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 », publié en tant que document A/70/L.56.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle*

en anglais) : Je tiens à faire cette déclaration conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 120 du projet de résolution A/70/L.56, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants qui ont participé à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 invitent l'Assemblée générale à envisager de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2021.

Conformément à cette disposition, il est entendu que toutes les questions relatives aux réunions qui se tiendront dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2021, y compris la date, le format, l'organisation et le cadre de la Conférence, doivent encore être précisées. Par conséquent, en l'absence des modalités de la réunion, il n'est pas possible, pour le moment, d'évaluer les incidences financières découlant des besoins liés à la tenue de ces réunions et à la documentation.

Dès que les modalités, le format et l'organisation de ces réunions auront été arrêtés, le Secrétaire général présentera les coûts afférents à ces besoins, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale. De plus, la date de ces réunions devra être déterminée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/70/L.56 n'entraîne pas d'incidences financières sur le budget-programme.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.56, intitulé « Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de résolution ?

Le projet de résolution A/70/L.56 est adopté (résolution 70/294).

Le Président : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations après l'adoption de la résolution.

M. Tatiyapermpoon (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements au Président pour avoir permis la tenue de cette réunion de l'Assemblée générale afin d'entériner la Déclaration politique de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adoptée le 29 mai à Antalya, en Turquie. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, ainsi que la Représentante permanente de la Belgique, en tant que facilitateurs de ce processus, pour votre rôle moteur et vos efforts inlassables, ainsi que les différents acteurs de ce processus pour leur participation constructive.

Au moment où nous nous engageons sur la voie du développement durable, il ne faut pas oublier les principes d'universalité et d'inclusion, de crainte d'échouer dans nos efforts. Il est non seulement important pour nous tous que nous nous engagions de façon constructive à parvenir à un consensus sur ce document politique, mais aussi que nous intensifions notre aide aux pays les moins avancés (PMA) afin de renforcer leurs capacités et les accompagner dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs dans les domaines prioritaires établis par le Programme d'action d'Istanbul et mettre en œuvre le Programme 2030.

Grâce au plein appui de chacun et à nos actions coordonnées, nous sommes convaincus que les PMA seront capables de surmonter leurs faiblesses structurelles. Dans ce contexte, nous espérons que la moitié, pour ne pas dire la totalité des PMA rempliront les critères de reclassement d'ici à 2020. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à renouveler leur solidarité avec leurs amis PMA et s'engagent à les appuyer dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme 2030, afin qu'ils puissent bénéficier d'un développement durable, inclusif et significatif.

M. Sekiguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 70/294. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude aux Missions permanentes de la Belgique, du Bénin et de la Turquie pour avoir conduit le processus qui a abouti à la Déclaration.

Après de longues négociations de la part des États Membres, notamment lors de la réunion qui s'est tenue à Antalya, en Turquie, du 27 au 29 mai 2016, la Déclaration politique a été adoptée à l'unanimité. Tout au long de ce processus, le Japon a participé de façon constructive aux discussions, et nous nous félicitons

que plusieurs points importants pour nous figurent dans la Déclaration, notamment notre politique de soutien à la construction d'une infrastructure de qualité, la résistance aux catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophe.

J'aimerais évoquer brièvement la prochaine mesure que nous allons prendre en faveur de nos partenaires des pays les moins avancés (PMA), à savoir la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI), qui se tiendra en août prochain. Trente-quatre des 48 PMA dans le monde se trouvant en Afrique, le développement durable en Afrique revêt une importance majeure pour le Japon. C'est pourquoi nous organisons une TICAD tous les cinq ans depuis 1993. Cette année, pour la première fois, une réunion au sommet de la TICAD aura lieu en Afrique, à Nairobi, au Kenya, les 27 et 28 août prochains.

Elle a été précédée par la réunion ministérielle préparatoire tenue à Banjul, en Gambie, le mois dernier. Cette conférence sera une occasion importante d'approfondir nos discussions et nos partenariats sur des questions aussi cruciales que l'architecture mondiale de la santé, le renforcement de la réponse aux urgences de santé publique, l'extrémisme violent et la volatilité du prix des produits de base, tout en accompagnant l'Afrique dans ses efforts pour mettre en œuvre le Programme 2063, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

De toute évidence, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul est indispensable pour tous les PMA, et pas seulement pour l'Afrique, comme le souligne la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau, adoptée la semaine dernière. J'aimerais rappeler que les PMA comme leurs partenaires du développement doivent se concerter davantage en matière de planification du développement afin d'atteindre les objectifs mondiaux du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030, et ne laisser ainsi personne de côté.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Les pays les moins avancés (PMA) souhaitent remercier tous les États Membres de l'ONU d'avoir adopté cette très importante résolution, la résolution 70/294, qui entérine la Déclaration politique de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Nous tenons à témoigner notre profonde gratitude aux facilitateurs du processus, la Représentante permanente de la Belgique et vous-même, Monsieur le Président,

pour l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé le processus. Les PMA souhaitent également saisir cette occasion pour adresser leurs sincères remerciements et leur reconnaissance au Gouvernement et au peuple turcs qui ont accueilli avec tant de générosité l'examen à mi-parcours.

M^{me} Amadeo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption officielle par l'Assemblée générale de la Déclaration politique sur l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolution 70/294). Comme nous l'avons fait à Antalya, nous voudrions remercier tout d'abord le Gouvernement turc d'avoir accueilli cet événement réussi et féliciter les facilitateurs de l'examen à mi-parcours, les Ambassadeurs Frankinet et Zinsou, pour leur efficacité et le difficile travail qu'ils ont accompli.

Le Programme d'action d'Istanbul offre un cadre global et ambitieux pour relever les défis en matière de développement auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA). Les États-Unis demeurent déterminés à appuyer les PMA, comme en atteste le fait que plus d'un tiers de nos décaissements bilatéraux nets au titre de l'aide publique au développement entre 2011 et 2014 l'ont été en faveur des PMA. En 2015, cette aide a augmenté de 8 %, l'augmentation la plus importante de tous les donateurs bilatéraux.

Mais plus important encore, les États-Unis sont convaincus de la nécessité d'utiliser l'aide publique au développement comme un catalyseur, afin de bâtir de nouveaux partenariats qui soient mieux à même de faire face aux défis qui se posent aux MAP. Les États-Unis participent à de nombreuses initiatives, telles que *Power Africa*, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et le Partenariat mondial pour le développement durable. Comme le montrent ces initiatives, les États-Unis ont été et continueront d'être un partenaire actif des PMA dans leurs efforts pour réaliser les aspirations et atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Nous avons réaffirmé ces objectifs à Antalya, et nous continuerons de le faire ici, à New York, et au sein même des pays les moins avancés.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie se félicite de l'adoption officielle par

l'Assemblée générale aujourd'hui de la Déclaration politique de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolution 70/294).

En qualité de pays hôte, nous tenons à remercier les États Membres pour leur participation constructive et leur contribution à l'issue positive de l'examen à mi-parcours. Nous remercions tout particulièrement également les facilitateurs du processus préparatoire, l'Ambassadrice Frankinet de la Belgique et vous-même, Monsieur le Président, pour l'autorité et la coopération dont vous avez fait montre.

La Déclaration politique très solide que nous avons adoptée à Antalya témoigne de notre volonté commune d'éliminer la pauvreté, de réaliser le développement durable et de bâtir un avenir meilleur pour tous. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le Programme d'action d'Istanbul soit pleinement mis en œuvre. La Déclaration politique ouvre la voie à des mesures concrètes à cette fin dans les cinq prochaines années.

Je terminerai en réaffirmant que la Turquie continuera de s'acquitter de ses responsabilités et d'être solidaire des pays les moins avancés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Remond (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Nous voudrions saisir l'occasion de cette adoption officielle pour remercier les deux facilitateurs du processus d'examen à mi-parcours, l'Ambassadrice Frankinet et vous-même, Monsieur le Président, pour le travail remarquable accompli le mois dernier, pour votre vision et la façon dont nous avez guidés vers ce que nous considérons comme étant une Déclaration politique forte dont nous pouvons tous nous enorgueillir.

Nous tenons également à remercier la République turque de nous avoir chaleureusement accueilli à Antalya et, bien sûr, nous voulons remercier le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de son appui tout au long du processus et de ses efforts inlassables en faveur des pays les moins avancés (PMA), groupe de pays auquel l'Union européenne attache une importance particulière.

Tout au long des négociations qui ont mené à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous n'avons cessé d'affirmer que personne ne devait être laissé de côté et que, dans ce processus, il convenait d'accorder une attention particulière aux défis posés aux PMA. Dans le cadre de nos efforts pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme, nous continuerons d'accorder une place centrale aux PMA dans notre politique commerciale et de développement. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, et nous tenons à féliciter les PMA qui ont progressé vers leur reclassement. L'Union européenne est résolue à faciliter un processus de reclassement sans heurt et demeure pleinement attachée à l'objectif consistant à permettre que la moitié au moins des PMA remplisse les critères de reclassement d'ici à 2020.

Les progrès ont certes été lents ces cinq dernières années, mais nous sommes certains que l'examen à mi-parcours d'Antalya, à l'image des accords historiques réalisés en 2015, peut nous redonner de l'élan. Le libellé de la Déclaration politique d'Antalya (résolution 70/294) est fort, ambitieux et équilibré. Il fait fond sur les avancées majeures du Programme 2030 et nous fournit ainsi une feuille de route solide pour les années à venir. L'Union européenne est impatiente de travailler avec tous les partenaires afin de la rendre opérationnelle et de progresser ainsi vers la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M^{me} Bénédicte Frankinet, Représentante permanente de la Belgique auprès de l'ONU et S. E. M. Jean-François Régis Zinsou, Représentant permanent du Bénin auprès de l'ONU, ainsi que les facilitateurs des consultations intergouvernementales sur toutes les questions liées à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la qualité de leur travail.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de l'alinéa a) du point 23 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour (*suite*)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Projet de résolution (A/70/L.48/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, lors d'un débat conjoint, le point 66 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) et le point 14 de l'ordre du jour à ses 34^{ème} et 35^{ème} séances plénières, le 16 octobre 2015.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.48/Rev.1.

M. Tatiyapermpoon (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international, contenu dans le document A/70/L.48/Rev.1.

Les pays d'Afrique ont pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), par le biais d'un ordre du jour socioéconomique renouvelé, afin de transformer leur ordre du jour pour le développement. Malgré les efforts accomplis pour mettre en œuvre le NEPAD, l'Afrique est encore loin d'atteindre les niveaux d'appui requis au titre du Partenariat. Les immenses défis auxquels est confronté le continent, en particulier la lutte contre la pauvreté, le chômage élevé des jeunes et la montée des inégalités, nécessitent encore une coopération et un partenariat mondiaux et la création d'un environnement national et international propice à la croissance et au développement avec une participation multipartite.

Alors que nous nous sommes tous engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) sans laisser personne de côté, il est capital que nous consacrons une attention particulière aux besoins de l'Afrique et à l'importance que revêt la mise en œuvre des engagements pris par les nations d'Afrique. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous tenons à exprimer notre gratitude aux facilitateurs, au coordonnateur et à tous ceux qui ont participé aux négociations sur le

projet de texte. Nous espérons que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.48/Rev.1, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/70/L.48/rev.1 : la Géorgie et la Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.48/Rev.1.

Le projet de résolution A/70/L.48/Rev.1 est adopté (résolution 70/295).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui s'expriment au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Garcia Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine se félicite de l'adoption de la résolution 70/295, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ». Nous appuyons cette stratégie qui vise à relever les défis majeurs auxquels est confronté le continent africain, tels que la nécessité pour les pays d'Afrique de s'engager, à titre individuel ou collectif, sur la voie de la croissance et du développement durable, d'éviter leur marginalisation par rapport au processus de mondialisation et de profiter pleinement des retombées positives de l'économie mondiale.

Tout en reconnaissant que tous les pays sont confrontés à des défis particuliers dans la réalisation du développement durable, nous sommes conscients aussi de la nécessité de souligner les problèmes spécifiques que connaissent les pays les plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle nous avons fait preuve de la plus grande souplesse au cours des négociations sur ce texte et en faveur de l'Afrique, œuvrant au sein du Groupe des 77 et la Chine avec un sens aigu de la coopération et de la solidarité avec nos frères africains.

Cependant, l'Argentine croit fermement en la pleine validité de ce qui a été décidé par nos pays dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À cet égard, mon pays tient à rappeler que, dans l'Accord de Paris, la vulnérabilité associée à l'adaptation aux changements climatiques est assumée par les pays en développement, sans qu'il soit fait mention d'aucun groupe de pays en particulier. Aucune préférence n'est accordée à un groupe particulier en ce qui concerne les moyens d'accomplir les efforts liés aux changements climatiques. Au contraire, l'Accord de Paris réitère ce qui a été établi au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne l'aide apportée par les pays développés aux pays en développement.

Enfin, il nous paraît nécessaire de rappeler que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba soulignent qu'il importe que le développement et le transfert et la dissémination d'une technologie respectueuse de l'environnement vers les pays en développement s'effectuent dans des conditions avantageuses, favorables et préférentielles, conformément aux accords mutuellement conclus.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de l'alinéa b) du point 66 de l'ordre du jour et du point 66 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 175 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations

Note du Secrétaire général (A/70/976)

Projet de résolution (A/70/L.57)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.57, intitulé « Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter ?

Le projet de résolution A/70/L.57 est adopté (résolution 70/296).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent

expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Bajaña (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite intervenir à propos des paragraphes 1, 41, 101 et 104 de l'annexe à la résolution 70/296, présentée au titre de l'alinéa a) du point 23 a) de l'ordre du jour et du paragraphe 50 de la résolution 70/295, relative à l'Accord de Paris et présentée au titre de l'alinéa a) du point 66 de l'ordre du jour.

Le Nicaragua exprime des réserves en ce qui concerne la teneur de ces paragraphes. En effet, il n'est pas et ne deviendra pas partie à l'Accord de Paris. Afin de parvenir à un consensus et de faire preuve de beaucoup de souplesse et d'une totale solidarité avec les pays les moins avancés et avec nos frères et sœurs d'Afrique, notre délégation ne s'est pas opposée à l'adoption de ces résolutions et n'a pas non plus demandé de vote séparé sur ces paragraphes. Cependant, tout en souhaitant affirmer que nous ne sommes pas opposés à cette référence dans la résolution, cette exception ne doit en aucun cas créer de précédent et ce langage ne doit pas nous être imposé dans les futurs projets de résolution, déclarations et documents.

Une fois encore, ma délégation réitère par souci de clarté que cette situation n'est que le reflet de notre solidarité avec les pays les moins avancés, nos États frères d'Afrique et les petits États insulaires. Nous demandons que cette déclaration soit consignée dans les comptes rendus officiels au titre de ces points de l'ordre du jour.

M^{me} Amadeo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le 30 juin, 165 Gouvernements, dont le mien, en tant qu'États membres de l'Organisation internationale pour les migrations sont parvenus à un consensus à Genève pour recommander qu'un accord de coopération soit conclu entre l'OIM et l'ONU. Les États-Unis appuient pleinement ce projet d'accord de coopération et se félicite de l'adoption de la résolution 70/296, qui l'approuve. Notre époque est marquée par une mobilité humaine sans précédent. Les migrations sont très avantageuses à la fois pour les États d'origine et ceux de destination. Les migrants apportent des compétences indispensables aux pays de destination, envoient des milliards de dollars à leurs proches dans les pays d'origine et enrichissent la culture des sociétés qu'ils rejoignent. Mais les migrations représentent aussi des défis, lorsqu'elles ne répondent pas à un choix mais à une nécessité pour ceux qui sont chassés de chez eux du fait d'un conflit, de la famine, de

violations extrêmes des droits de l'homme et de graves catastrophes naturelles.

L'OIM et l'Organisation des Nations Unies doivent être félicitées pour le travail qu'elles ont accompli au fil des ans pour répondre aux défis des migrations, mais une coordination supplémentaire est nécessaire et bienvenue. La communauté internationale doit adapter ses structures pour répondre aux nouveaux défis et exigences et améliorer sa réponse mondiale aux migrants en situation de vulnérabilité, qui ont cruellement besoin d'aide. En tant qu'unique organisation internationale dotée d'un mandat exclusif en matière de migration, l'OIM a 65 années d'expérience en ce qui concerne l'aide apportée par les gouvernements pour gérer les migrations. Cette organisation est un partenaire souple et réactif sur les plans de l'action humanitaire et de l'aide au développement, ainsi qu'un vaste réservoir de compétences et d'expertise en matière de migration. Le statut de l'OIM en tant qu'organisation apparentée à l'ONU permettra d'améliorer la coordination et d'éviter les double-emplois dans les activités et les services liés aux migrations. En renforçant le lien de l'OIM avec l'ONU, l'accord jette les bases solides d'une coordination et d'une collaboration renforcées, ce qui nous permettra de répondre plus efficacement aux défis posés par les migrations internationales, tous en protégeant les droits de l'homme des migrants.

En tant que nation d'immigrants, les États-Unis sont résolus à promouvoir une migration sûre, légale et ordonnée et espèrent que l'OIM et l'ONU œuvreront de concert à la promotion de ces objectifs.

M. Nayan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines tiennent à remercier le Président d'avoir organisé cette séance plénière, qui permet aux États Membres d'échanger leurs vues sur la résolution 70/296, relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les Philippines reconnaissent la réalité multidimensionnelle des migrations, ainsi que l'efficacité et la contribution de l'OIM dans le domaine des migrations. L'OIM est attachée au principe selon lequel ces migrations humaines et ordonnées profitent aux migrants et aux sociétés. À ce titre, elle croit fermement en la contribution positive des migrants et des migrations et s'est engagée à défendre les droits de l'homme des migrants.

C'est pourquoi nous sommes tout à fait favorables au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIM, afin d'accroître la capacité de ces deux organisations de s'acquitter de leurs mandats respectifs, dans l'intérêt des migrants et des États Membres. À cet égard, les Philippines saluent l'adoption d'une résolution de procédure en vue d'approuver ce projet d'accord et sa signature lors de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée aux mouvements massifs de réfugiés et de migrants, qui aura lieu le 19 septembre prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme on le sait, le nombre de personnes déplacées, parmi lesquelles celles qui fuient les conflits et les persécutions, connaît une augmentation sans précédent. Dans le cadre du Sommet humanitaire mondial, qui s'est tenu en mai dernier, et de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, le 19 septembre, sur les mouvements massifs de réfugiés et de migrants, la communauté internationale s'emploie à renforcer la réponse mondiale et à répondre aux défis immédiats et à long terme découlant de cette situation. En tant que principale organisation mondiale sur les migrations, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) joue un rôle important dans la protection des droits des migrants et vient en aide aux personnes déplacées et aux communautés touchées par les migrations, notamment dans les zones de réinstallation et de retour.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies et l'OIM ont fortement intérêt à renforcer leurs relations internationales pendant ces périodes difficiles, et l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/263 du 27 avril 2016, reconnaît cette nécessité et invite le Secrétaire général à prendre des mesures pour parvenir à un accord à cette fin entre les deux organisations. Je saisis donc cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et le Directeur général de l'OIM pour l'accord qui vient d'être approuvé par l'Assemblée générale. Cela témoigne du type d'action concrète qui s'impose pour faire face à la crise actuelle, et comme l'indique la note du Secrétaire général, l'accord sera signé lors d'une réunion de l'Assemblée, qui se tiendra le 19 septembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 175 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 125 de l'ordre du jour (*suite*)

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution (A/70/L.58)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.58, intitulé « Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents microbiens convoquée par le Président de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/70/L.58 est adopté (résolution 70/297).

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier S. E. M. Juan José Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU et facilitateur des consultations sur les modalités du projet de résolution relatif à la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents microbiens, pour la qualité de son travail.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 124 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Projet de résolution (A/70/L.59)

Le Président (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général au titre du point 124 de l'ordre du jour figure dans le document A/70/917

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.59.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'immense plaisir de présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », qui fait l'objet du document A/70/L.59.

Le Bangladesh s'enorgueillit de présenter ce texte. Nous nous réjouissons du soutien écrasant dont il bénéficie de la part des États Membres et de son adoption régulière par consensus.

Le programme d'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP) a été établi par

la résolution 65/123 en tant que point autonome de l'ordre du jour, en reconnaissance du rôle particulier joué par les parlements comme organes législatifs et de contrôle. Le Président actuel de l'UIP, M. Saber Hossain Chowdhury, est un éminent parlementaire du Bangladesh. C'est pourquoi laque le Bangladesh a pris l'initiative de présenter aux Nations Unies la résolution de cette année.

Le père de la nation du Bangladesh, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a présenté la Constitution du Bangladesh, en 1972, immédiatement après notre indépendance, garantissant ainsi la démocratie de notre pays. Étant donné son attachement à la Constitution, le Bangladesh reste un fervent partisan de la promotion et de la protection de la démocratie et des principes et valeurs démocratiques tant au niveau national qu'international. L'attachement de la Première Ministre Sheikh Hasina à la démocratie fait partie de son ardente conviction selon laquelle « seule la démocratie et la liberté peuvent autonomiser les peuples et assurer le progrès, le développement et la justice sociale ».

Au Bangladesh, le Parlement national incarne l'expression solennelle de la volonté de notre peuple. Rien de ce que décide l'ONU ne peut être mis en œuvre au niveau national sans l'aval du Parlement et des parlementaires. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) appelle, évidemment, à un engagement plus ferme entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, notamment dans le cadre de l'UIP. Le Programme 2030 contient des références directes importantes au rôle législatif et de contrôle des parlements, donnant ainsi à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres le mandat précis de travailler plus étroitement avec les parlements et les parlementaires.

Ce point de l'ordre du jour fait bien entendu référence non seulement aux parlements nationaux mais aussi à l'UIP. Cette dernière, fondée en 1889, est l'organisation multilatérale la plus ancienne. Elle comprend 170 parlements et 11 membres associés.

Nous tenons à saluer le rapport du Secrétaire général (A/70/917), qui invite à une plus grande coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP. L'ONU travaille avec les parlements et les parlementaires, mais il peut le faire de façon plus efficace en coordonnant ses travaux sur le plan interne et en coopérant plus étroitement avec l'UIP. En tant qu'observateur auprès des Nations Unies, l'UIP est la mieux placée pour assurer de plus grands succès pour

« Nous, les peuples » et pour utiliser au mieux les ressources des États Membres. Nous saluons également le nouvel accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP, qui s'appuie sur un accord remontant à 1996.

Nous remercions les États Membres et leurs délégations pour leur participation active au processus de négociation intense qui a lieu cette année. Le texte fournit des modes d'interaction spécifiques tels que la présence des législateurs parmi les membres des délégations nationales aux conférences des Nations Unies, la tenue chaque année d'auditions parlementaires conjointes, l'invitation faite aux équipes de pays des Nations Unies à travailler plus étroitement avec les parlements, etc.

Le projet de résolution reconnaît pleinement le rôle joué par l'UIP et les parlements dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le projet se félicite de la contribution de l'UIP au Forum politique de haut niveau sur le développement durable; salue le travail remarquable accompli par l'UIP dans des domaines tels que les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le financement du développement; dresse le bilan des nouveaux domaines de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP, tels que celui du désarmement; reconnaît l'association de l'ensemble du système de développement des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en particulier, avec l'UIP. Le projet de résolution fait également référence au travail novateur de l'UIP et du PNUD pour élaborer une série de principes communs pour appuyer les parlements; il engage le système des Nations Unies à faciliter le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; enfin et surtout, il invite les gouvernements à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

Le projet bénéficie chaque année de l'appui d'un grand nombre d'États Membres de toutes les régions du monde. Je suis heureux de souligner que, cette année, 70 pays se sont portés coauteurs de cet important projet. Nous adressons nos sincères remerciements et nos recommandations à tous les auteurs pour leur appui et leur engagement, ainsi qu'à l'ensemble des membres pour leur appui permanent.

M. Hounghbedji (Bénin) : Je voudrais avant tout remercier le Président de l'Assemblée Générale pour

avoir programmé le point 124 de l'ordre du jour, relatif à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, sujet de grande importance pour l'efficacité des efforts de la communauté internationale. Je voudrais également exprimer ma haute appréciation au Secrétaire général pour avoir consacré un rapport (A/70/917), particulièrement édifiant et donc fort utile, sur l'étendue de cette coopération.

Je me félicite de l'envergure prise par l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Elle permet de mobiliser un engagement commun en faveur du renforcement de l'état de droit, de la démocratie et du développement; elle permet d'œuvrer à l'efficacité du pouvoir législatif dans les États Membres; elle permet surtout de renforcer leur contribution à la gouvernance mondiale. Sa vocation première est de promouvoir la paix et la stabilité et les conditions optimales pour le développement durable de nos sociétés.

De ce point de vue, je voudrais me féliciter de l'amorce, en 2016, de l'exécution des grands programmes adoptés par les Nations Unies en 2015. La communauté internationale est ainsi bien outillée pour reprendre le contrôle de l'évolution de la planète et de l'humanité et pour s'attaquer, de manière décisive, aux défis existentiels identifiés. Pour ce faire, il importe de veiller à mobiliser toutes les énergies et toutes les contributions pour assurer une action efficace en vue d'atteindre les objectifs normatifs que nous nous sommes fixés. Les objectifs de développement durable en constituent l'expression la plus élaborée et la plus consensuelle.

En particulier, l'Assemblée nationale du Bénin se félicite des nombreuses initiatives prises par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies pour renforcer les capacités des parlements nationaux à maîtriser les enjeux de la promotion et de la valorisation du rôle clef de la femme dans nos sociétés et pour la protéger par les législations appropriées. Le Bénin est partie prenante à ces efforts et plaide, par ma voix, pour leur intensification.

Dans le même ordre d'idées, l'importance prise par les questions relatives à la promotion de la jeunesse en fait un sujet d'intérêt commun pour l'interaction des parlements avec l'Organisation des Nations Unies.

J'en veux pour preuve la résolution sur la participation politique des jeunes, adoptée lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée

parlementaire de la Francophonie tenue à Antananarivo, Madagascar, du 8 au 12 juillet 2016. Cette résolution s'inspire de la Stratégie jeunesse de la francophonie pour la période 2015-2022, qui a pour thème : « Femmes et jeunes, acteurs de paix et de développement ». Cette stratégie a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, lors du Sommet de Dakar en 2014. Elle s'inscrit dans le sillage du Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse et des nombreuses activités engagées par l'Organisation et ses États Membres pour la mise en œuvre de ce Programme.

La remobilisation de la jeunesse est indispensable au regard des risques réels auxquels les jeunes démotivés et marginalisés sont exposés. Ces risques ont pour nom radicalisation et récupération des jeunes par les courants extrémistes religieux violents qui facilitent leur recrutement par les organisations terroristes, dont nous connaissons et déplorons les méfaits. À cet égard, l'Assemblée nationale du Bénin envisage d'organiser, avec l'appui des parlements amis, une conférence interafricaine parlementaire pour une concertation renforcée sur la problématique de l'harmonisation de la législation contre le terrorisme dans les pays africains. Cette initiative s'avère indispensable au regard de la hausse considérable de la cote d'alerte du terrorisme dans nos pays. Elle se justifie aussi par les différences de performances relevées entre les États africains, en particulier dans l'intégration dans nos dispositifs juridiques internes des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, comme moyen de prévention du terrorisme.

Au-delà de ces dispositions, il importe que l'interaction entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies contribue à honorer l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), de ne laisser personne sur le quai. Les situations qui affectent de manière disproportionnée les couches les plus vulnérables méritent une attention particulière. Sur ce registre, figurent, entre autres, le chômage des jeunes, l'amenuisement des ressources vitales du fait des effets néfastes des changements climatiques, la dislocation du tissu social, la multiplication des crises et la persistance des conflits entraînant les mouvements de migration de masse.

Ce sont là d'importants chantiers pour l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies,

les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Il est souhaitable que la prochaine résolution sur cette interaction se prononce de manière explicite sur les progrès accomplis dans ces domaines.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général (A/70/917) sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Nous saluons les efforts déployés par M. Saber H. Chowdhury, Président de l'UIP, et par la Mission du Bangladesh, pour présenter le projet de résolution A/70/L.59, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je me réjouis que mon pays ait pu participer à cette réunion en tant qu'un des auteurs de cet important projet de résolution.

Dans son rapport, le Secrétaire général insiste sur la nécessité d'approfondir et d'élargir l'interaction et le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP en recherchant les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). À cet égard, je réaffirme notre appui aux résultats des conférences mondiales des présidents de parlement tenues en 2000, 2005, 2010 et 2015. Pour le Myanmar, les parlements nationaux sont des institutions centrales au sein des cadres juridiques nationaux. Ils servent les aspirations des peuples en contribuant à la démocratie et à la bonne gouvernance.

En conséquence, le Myanmar juge essentiel de renforcer la qualité et les ressources des parlements nationaux. Nous prenons acte des initiatives de l'UPI à l'échelle mondiale pour renforcer les capacités des parlements nationaux, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous notons avec satisfaction qu'un parlement sur trois bénéficie du renforcement des capacités du PNUD par le biais de quelque 70 programmes en vigueur. De toute évidence, le programme de renforcement des capacités parlementaires du PNUD constitue une part importante de sa contribution à la mise en œuvre de processus politiques inclusifs. Il aide de nombreux pays à bâtir, promouvoir et maintenir la démocratie et la bonne gouvernance grâce au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique pour les élections, les processus constitutionnels, la participation citoyenne et la formation de pointe des dirigeants. Il met également l'accent sur le développement durable et les

questions relatives aux droits de l'homme, notamment les changements climatiques, la problématique hommes-femmes, le VIH/sida et la lutte contre la corruption.

Le Parlement national du Myanmar, le Pyidaungsu Hluttaw, exerce ses fonctions conformément à la stratégie de l'UIP pour de meilleurs parlements et des démocraties plus fortes. Avec le soutien de l'UIP, du PNUD et des pays donateurs, les capacités des membres et du personnel du Parlement du Myanmar n'ont cessé de se renforcer. Le Parlement célèbre régulièrement la Journée internationale de la démocratie depuis sa création au Myanmar, en 2011, afin de sensibiliser la population à la notion de démocratie.

Je tiens à souligner à nouveau l'enthousiasme avec lequel mon pays collabore avec la communauté internationale, renforce l'échange d'informations et met en commun les meilleures pratiques. À ce titre, je suis heureux d'informer les représentants que la trente-septième Assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) se tiendra à Nay Pyi Taw, au Myanmar, du 29 septembre au 3 octobre, sur le thème d'une Assemblée interparlementaire vibrante de l'ASEAN pour une Communauté de l'ASEAN en évolution.

En appuyant les résolutions antérieures invitant l'UIP à participer en tant qu'observateur aux travaux de l'Assemblée générale et, surtout, celles appelant à une participation plus systématique avec l'UPI, le Myanmar est convaincu que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP continuera à se renforcer. La portée du point 124 de l'ordre du jour continuera ainsi de bénéficier aux travaux des parlements nationaux. Je tiens par conséquent à réaffirmer l'appui du Myanmar au projet de résolution relatif à ce point de l'ordre du jour.

M. Salimi (Maroc) : Nous nous félicitons de la publication du dernier rapport du Secrétaire général (A/70/917), qui met en lumière la longue et riche tradition d'interaction et de partenariat qui lie l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Ces liens de collaboration entre les parlements – incarnation solennelle de la démocratie dans le système politique – et le système des Nations Unies, soucieux de répandre dans le monde des valeurs démocratiques, telles que les droits de l'homme et la bonne gouvernance, ne peuvent être que naturels. La collaboration entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies contribue à mieux faire comprendre les

activités de cette dernière dans différents domaines vitaux de la société, tels que les droits de l'homme, la santé, l'égalité des sexes ou le développement durable. Mais elle nous donne aussi à tous la possibilité de faire entendre nos voix dans les processus de prise de décisions aux niveaux national, régional et mondial.

Dans un autre sens, en tant que porte-voix des populations qu'elles représentent, l'Union interparlementaire et d'autres organisations parlementaires ont contribué à la prise en compte par l'ONU des points de vue de ces populations, exprimés par l'intermédiaire de leurs parlements. J'en veux pour preuve les consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 et les travaux d'organes comme le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social, la Commission de la condition de la femme et l'Organisation mondiale de la santé.

Au-delà de la communication auprès de leur population sur les activités de l'ONU dans différents domaines, les parlements adoptent et mettent en œuvre les programmes et les stratégies des Nations Unies pour leurs populations et gouvernement nationaux. Le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) en est l'un des exemples les plus éloquentes. En adoptant et en modifiant les lois et en établissant des budgets afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme, les parlements vérifient que le pouvoir exécutif est conforme aux décisions prises et promeut la coopération internationale et internationale aux fins de la mise en œuvre de ce Programme.

Le rôle déterminant joué par l'Union interparlementaire, doyen des organes multilatéraux dans la promotion de l'engagement des parlements dans les grands travaux et les activités de l'ONU, croît de jour en jour. Forte des 164 parlements nationaux qui la composent, l'Union interparlementaire ne cesse de déployer des efforts en vue de faciliter la participation des parlementaires aux principaux mécanismes de l'ONU, en particulier grâce aux auditions annuelles conjointes des parlementaires. À cet effet, nous adhérons entièrement à la recommandation du Secrétaire général de renforcer les échanges réguliers entre les hauts responsables de ces deux organisations afin d'accroître la cohérence de leurs activités.

Nous nous félicitons aussi de la signature, jeudi dernier, d'un nouvel accord de coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire, une initiative qui va

dans le sens du renforcement accru des liens entre les deux organisations à travers la prise en compte de nouveaux axes de coopération, tels que les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Le Royaume du Maroc, monarchie constitutionnelle, partage les mêmes valeurs et idéaux, ceux de l'action soutenue et d'avant-garde, pour ancrer les valeurs universelles de liberté, de droits de l'homme et de paix et promouvoir la culture de dialogue, d'ouverture et de tolérance entre les civilisations et les peuples. La coopération entre le Maroc et l'Union interparlementaire, pour le triomphe de ces idéaux, est ancienne et ne fera que se renforcer à l'avenir.

Le projet de résolution de fond (A/70/L.59), dont nous sommes satisfaits aujourd'hui, témoigne de ce partenariat mutuellement avantageux entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux et de cette relation florissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Nous sommes heureux de nous porter coauteurs de ce projet de résolution et encourageons tous les États Membres à se joindre au consensus.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : La délégation chypriote se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire quelques observations sur ce point important à l'ordre du jour. Je tiens également à exprimer les remerciements de Chypre au Secrétaire général pour son rapport (A/70/917), qui rend compte de façon détaillée de mesures concrètes et de l'interaction parlementaire entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP).

Chypre est résolument favorable au renforcement de cette interaction. Dans un système international reposant sur les principes de l'état de droit et de la gouvernance démocratique, une participation parlementaire plus forte à l'échelle mondiale est indispensable pour recenser de possibles solutions aux problèmes mondiaux et œuvrer à la mise en œuvre de ces solutions au niveau national. En nous fondant sur notre propre expérience, nous pouvons attester que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP contribue aussi à renforcer le rôle de cette dernière dans la promotion de l'état de droit et la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements internationaux.

Chypre s'est portée coauteur du projet de résolution A/70/L.59, reconnaissant ainsi les liens solides existant entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Nous espérons que ce projet sera adopté par consensus et qu'il apportera une contribution concrète au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à rendre hommage à l'Union interparlementaire (UIP), qui s'emploie à renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions la délégation du Bangladesh d'avoir présenté et facilité le projet de résolution A/70/L.59, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », dont le Viet Nam s'est porté coauteur et qu'il appuie fermement.

L'UIP a été créée en 1889 en vue d'instaurer la paix et la démocratie. Depuis lors, l'organisation a joué un rôle de plus en plus important sur la scène internationale. Elle a fourni le cadre nécessaire à une interaction régulière entre les parlementaires et l'ONU et permis la participation des parlementaires aux processus des Nations Unies, contribuant ainsi de manière significative au maintien de la paix, de la stabilité, de la sécurité, du développement et de la promotion des droits de l'homme.

Alors que nous sommes engagés sur la voie de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), porteur de transformation, le Viet Nam s'associe aux autres pays afin d'appuyer la participation continue et active de l'UIP et des parlements nationaux à la mobilisation de l'action parlementaire en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous appelons de nos vœux le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP dans des domaines aussi divers que la paix et la sécurité, le développement économique et social, le financement du développement, la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques, le droit international, la démocratie, la bonne gouvernance et le dialogue entre les civilisations.

Le Viet Nam est membre de l'UIP depuis 1979. En tant que membre actif, constructif et responsable de l'UIP depuis près de quatre décennies, l'Assemblée nationale du Viet Nam travaille en étroite coopération avec l'UIP à la réalisation de ses aspirations, principes et objectifs, et elle n'a cessé de renforcer ses relations d'amitié avec les parlements et les peuples du monde

entier. Le Viet Nam a été très fier d'accueillir avec succès la 132^{ème} Assemblée générale de l'UIP à Hanoï, en mars 2015, sur le thème « Parlement et mise en œuvre des objectifs de développement durable au-delà de 2015 ».

Je terminerai en réaffirmant l'attachement du Viet Nam à la promotion d'une coopération plus étroite entre les parlements nationaux et au renforcement de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP en vue de parvenir à nos objectifs communs et de bâtir l'avenir que nous voulons.

M. León Ramírez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous sommes entièrement convaincus que les termes de l'accord que nous connaissons et qui sont l'aboutissement de négociations jouent un rôle déterminant dans l'orientation des relations fondamentales entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP). Nous sommes en effet conscients qu'à mesure que le monde évolue, les relations politiques deviennent de plus en plus complexes.

Je suis de ceux qui pensent que les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP sont importantes non seulement d'un point de vue déclaratif, mais aussi pour tout ce qui est lié à la mise en œuvre de la déclaration que nous publions aux Nations Unies, ainsi qu'aux accords de l'UIP. Pour quelle raison? Parce que, parmi les nombreux sujets que nous traitons, celui des changements climatiques me préoccupe tout particulièrement. Comment faire en sorte que des progrès soient réalisés dans ce domaine? Plus précisément, quand viendra le jour où nous pourrons affirmer que les normes en la matière ont force de loi?

Il s'agit d'une question complexe, mais je suis certain que les progrès de l'humanité nous obligeront à aller dans ce sens. C'est la raison pour laquelle, au nom de la délégation chilienne et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, que j'ai l'honneur de présider au sein de l'UIP, nous nous félicitons de cet accord et estimons qu'il sera important pour l'avenir des relations entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale, en date du 19 novembre 2002, je donne la parole à M. Saber Chowdhury, Président du Conseil de l'Union interparlementaire.

M. Chowdhury (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de la présence parmi nous de parlementaires. J'ai l'insigne honneur

et le plaisir, en qualité de Président de l'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale des parlements nationaux, de m'exprimer aujourd'hui, devant l'Assemblée générale, au titre de ce point très important à l'ordre du jour, à savoir l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.

En premier lieu, je tiens à rendre hommage au Président de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykketoft, éminent parlementaire et ancien Président du Parlement danois, pour sa vision, son énergie, son appui indéfectible et sa passion envers un engagement plus fort entre l'Organisation des Nations Unies et la communauté parlementaire mondiale. Je dois ajouter également – et je ne crois pas qu'il s'agisse d'une simple coïncidence – que deux hommes ont présidé l'Assemblée lors de l'adoption des deux plus importants accords aux Nations Unies ces dernières années, à savoir la Déclaration du Millénaire en 2000 qui, pour la première fois, a reconnu officiellement la nécessité d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements dans le cadre de l'UIP et, plus récemment, le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté en 2015. Il s'agit de M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie, qui fut Ministre des affaires étrangères, ancien Président de l'UIP et ancien Président de l'Assemblée générale, et de M. Lykketoft, du Danemark. Tous deux sont d'éminents parlementaires et des membres très actifs de l'UIP.

Je me réjouis également de la présence parmi nous, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, de présidents et de membres éminents de parlement qui font partie des délégations officielles de leurs pays. C'est une évolution que nous encourageons et que nous souhaitons voir se confirmer dans l'avenir, car le véritable objectif de la coopération est d'apporter une composante et une dimension parlementaires au travail de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée est saisie du rapport du Secrétaire général (A/70/917), qui offre un aperçu détaillé de l'engagement mondial et des liens croissants et évolutifs entre le système des Nations Unies et l'Union interparlementaire, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux – notamment au travers de différentes organisations régionales et autres organisations parlementaires, dans des domaines aussi divers que la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le développement

durable. Les membres reconnaîtront avec moi la richesse de ce rapport, qui confirme l'étendue et la portée de notre coopération et de nos liens grandissants.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le monde d'aujourd'hui fait face à de multiples défis, sans précédent par leur complexité et leur gravité. Dans de nombreuses parties du monde, l'état de droit et nos droits et libertés fondamentaux sont menacés. Les inégalités et l'injustice sociale sont en augmentation. Faisant suite aux crises humanitaires et politiques majeures et aux difficultés liées à la gestion des vagues migratoires qui en ont découlé, le populisme et la xénophobie montrent à nouveau leur affreux visage.

Face à cette situation, l'Organisation des Nations Unie constitue la pierre angulaire du multilatéralisme, de la solidarité et de la coopération entre toutes les nations. L'UIP partage les objectifs des Nations Unies. Elle offre le point de vue des parlementaires en tant qu'expression directe de « Nous, les peuples » et complète ainsi le travail des Nations Unies en lui apportant une valeur ajoutée. Nous sommes donc fermement résolus à travailler avec les parlements et les parlementaires du monde entier afin de promouvoir la paix et la sécurité, une meilleure compréhension et une coopération plus efficace, et de bâtir un monde dans lequel tous les citoyens soient à l'abri de la misère et de la peur.

Bien des événements se sont produits depuis le dernier débat de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour il y a deux ans (voir A.68/PV.86). L'année 2015 a été essentielle au regard des processus internationaux majeurs qui ont été engagés aux Nations Unies et de ceux qui ont conduit aux objectifs de développement durable, à la Déclaration de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe et à l'Accord historique de Paris sur les changements climatiques. Dans le cadre des processus qui ont abouti à ces décisions, l'UIP s'est employée à mieux sensibiliser et faire davantage participer la communauté parlementaire mondiale, à aider à la mobilisation de l'action parlementaire et à contribuer à l'élaboration et au suivi des engagements internationaux majeurs. Rappelons-nous que les engagements n'ont de valeur que s'ils sont mis en œuvre, et c'est là où, en tant que parlementaires et communauté parlementaire mondiale, nous apportons une immense contribution.

En ce qui concerne les trois processus des Nations Unies, outre l'encouragement à l'appropriation nationale, nous cherchons aussi à faire en sorte que les parlements établissent un lien entre les objectifs

de développement durable, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques. Ils se renforcent mutuellement et nous devons les considérer comme faisant partie d'un programme d'ensemble. Les accords nous indiquent là où nous voulons être dans 15 ans et ils sont très ambitieux – il faut qu'ils le soient – mais ils ne nous disent pas comment nous y parviendrons. C'est pourquoi il est d'une importance capitale que nous sachions comment aller d'un point A à un point B lorsque nous élaborons nos propres plans nationaux. C'est un point sur lequel les pays eux-mêmes, au sein de leurs parlements nationaux, devront se pencher.

Au niveau parlementaire, nous débattons aussi des cinq P. Dans l'accord de coopération qui vient d'être signé entre l'UIP et le Secrétaire général, il est question du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des transformations qu'il peut apporter au monde. Ceci est essentiel, car ce qui unit l'UIP et l'Organisation des Nations Unies, c'est l'accent particulier mis sur le bien-être des peuples. La place centrale accordée au peuple est une notion qui nous rapproche. Nous sommes des partenaires naturels.

Lorsque nous parlons des intérêts du peuple, nous faisons intervenir les quatre autres P, parmi lesquels la prospérité, qui est le deuxième P. Pour assurer la prospérité, nous devons veiller à ce qu'il y ait la paix. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. La paix est un environnement favorable à la réalisation de notre potentiel en tant qu'êtres humains.

Il est question ici de justice sociale, de dignité. Et c'est là qu'intervient le troisième P : la paix. Les trois premiers P sont, en résumé, le peuple, la prospérité et la paix. Ensuite, bien entendu, nous en venons à la vie à l'intérieur des frontières planétaires. Avec nos schémas actuels de consommation, nous aurons besoin d'au moins trois planètes Terre pour répondre à nos besoins. Nous allons donc devoir vivre dans les limites imposées par la planète. C'est le quatrième P. Le dernier P, qui est exactement ce sur quoi porte le point de l'ordre du jour, concerne les partenariats – partenariats stratégiques, collaboratifs, à l'échelle du système – un domaine dans lequel, en tant que parlements et UIP, nous cherchons à coopérer avec le système des Nations Unies. Tels sont les cinq P qui nous réunissent.

Au sein de nos Assemblées nationales, nous avons étudié les principales attentes des parlements vis-à-vis du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les modalités essentielles pour passer des

paroles aux actes. À maintes reprises, nos membres ont souligné que la gouvernance démocratique représentait un élément fondamental du développement durable et un objectif à part entière. La Déclaration du Millénaire de 2000 faisait déjà référence à la bonne gouvernance, mais il s'agissait davantage d'une aspiration ne faisant pas partie intégrante des objectifs de développement durable proprement dits; il ne s'agissait que d'une partie de la déclaration politique. La différence, cette fois-ci, c'est que, dans l'objectif 16, la gouvernance est vraiment abordée. Si la gouvernance est un facteur, elle est aussi une fin en soi.

C'est dans cette optique que nous abordons l'ensemble du programme de développement. La Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui s'est tenue ici-même dans cette salle, en présence des Présidents du monde entier, a débattu de cette question, apportant ainsi sa contribution au système des Nations Unies. La Déclaration de la Conférence mondiale, la quatrième tenue jusqu'ici, a constitué une contribution parlementaire aux pourparlers mondiaux sur les objectifs de développement durable. Elle a souligné la nécessité de liens solides entre la démocratie, la paix et le développement durable au service du peuple.

Dans notre travail commun avec les parlements, nous faisons en sorte qu'ils soient à la hauteur de leur mission. Ce débat existe aussi au sein des Nations Unies – comment faire en sorte que les Nations Unies et leur système soient à la hauteur de leur mission. Ce même débat existe au sein de la communauté parlementaire, sur la manière d'être à la hauteur de notre mission. L'objectif 16 – paix, justice, état de droit et institutions responsables et inclusives – constitue le point d'entrée naturel.

Nous encourageons les parlements du monde entier à se pencher sur les objectifs de développement durable, à en assumer la responsabilité et à essayer d'apporter leurs propres réponses. Nous avons déjà organisé plusieurs séminaires régionaux, tout d'abord à Dhaka, au Bangladesh, où des Présidents d'Asie du Sud se sont réunis pour débattre de la lutte contre le tabagisme sous le thème de la « Santé pour tous ». En avril dernier, nous avons organisé un séminaire régional à Bucarest pour l'Europe centrale et orientale, avec pour thème l'éducation au service du développement durable. Il est prévu d'autres séminaires régionaux. Nous envisageons la tenue d'un séminaire au Panama, en Amérique latine, au cours du second semestre de l'année, avec le Parlement d'Amérique latine

(Parlatino), et un autre en Afrique, en coopération avec le Parlement ougandais. Nous espérons également que le deuxième *Rapport parlementaire mondial*, élaboré conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et qui devrait être publié à la fin de cette année, donnera des informations précieuses sur les notions de responsabilité et de supervision, compte tenu notamment de leur lien fondamental avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Nous avons également œuvré au renforcement de notre travail avec les parlements pour combler le vide juridique concernant le respect des engagements internationaux pris dans différents domaines, notamment celui des droits de l'homme, grâce à une plus grande implication parlementaire dans l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes, la santé maternelle et infantile, la législation discriminatoire en rapport avec le VIH/sida, les changements climatiques – notamment par l'adoption du Plan d'action parlementaire en appui à l'Accord de Paris – ainsi qu'aux efforts destinés à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui sont hélas la triste réalité de l'époque.

Il y a quelques semaines à peine, à la suite de nos travaux avec les parlements d'Afrique en vue de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, les parlementaires se sont réunis ici, à New York, pour participer à l'examen approfondi par les Nations Unies des efforts internationaux visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, notamment de celles aux mains d'acteurs non étatiques. Depuis de nombreuses années, l'UIP appuie les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire. Nous avons fourni des outils aux parlementaires, adopté des résolutions politiques solides, et nous suivons aujourd'hui de près et appuyons le groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP n'a cessé de croître et d'évoluer au cours des 20 dernières années, et je suis heureux de rappeler à l'Assemblée générale que le 21 juillet, il y a quelques jours à peine, le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong, ont signé un nouvel accord de coopération révisé entre nos deux organisations. Cet accord prend acte du travail et des progrès réalisés depuis 1996, année où fut conclu l'accord initial. Cet accord met l'accent sur

une relation institutionnelle plus solide et ouvre la voie à un renforcement de la coopération dans les années à venir. Il va sans dire que je me félicite de cette évolution positive dans nos relations.

Je me félicite également tout particulièrement du projet de résolution A/70/L.59, à l'examen aujourd'hui par l'Assemblée générale. Il exprime son ferme soutien à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Il énumère les domaines clefs pour un travail et une coopération conjoints dans l'avenir. Il offre un cadre précieux pour l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques dans l'intérêt de notre communauté mondiale et du bien commun.

Le Secrétaire général Ban Ki-moon nous est apparu comme un grand dirigeant et un ardent partisan d'un engagement plus résolu à l'égard des parlements et de la communauté parlementaire mondiale. Au nom de l'UIP, je tiens à lui exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude pour son dynamisme mobilisateur.

Je tiens également à remercier la Mission permanente de mon pays, le Bangladesh, qui a guidé les consultations entre les États Membres de l'ONU sur ce projet de résolution. Je souhaite rendre hommage au personnel de la Mission pour son travail remarquable. Je tiens aussi à remercier chacun des nombreux auteurs officiels du projet de résolution, et il me faudrait beaucoup de temps pour remercier chacun d'entre eux personnellement. Je tiens enfin à remercier les membres du personnel qui ont travaillé sans relâche et avec diligence en coulisse, au sein des Nations Unies et de l'UIP, ainsi que nos collègues dans le monde entier, et tous ceux qui, à leur façon, petits ou grands, ont cherché à se surpasser dans l'intérêt de tous. J'espère sincèrement qu'à la fin du débat d'aujourd'hui, toutes les délégations appuieront sans réserve le projet de résolution. Nous nous doterons ainsi d'un nouveau mandat pour poursuivre notre coopération en faveur du bien commun et façonner un monde meilleur pour les peuples que nous avons le privilège de représenter et de servir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/70/L.59.

Un représentant a demandé à s'exprimer au titre des explications de position avant l'adoption. Je lui rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la délégation du Bangladesh pour les efforts qu'elle a consacrés à la préparation du projet de résolution A/70/L.59.

La mise en place d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'une des plus anciennes organisations dans son genre, l'Union interparlementaire (UIP), peut être une source d'enrichissement pour tous les participants à ce processus et permettre de faire progresser les idées de paix et de dialogue entre les États, une meilleure compréhension, et de souligner l'importance du renforcement des institutions parlementaires.

Au paragraphe 6 du projet de résolution qui vient d'être adopté, il est fait mention de la tenue l'année dernière, à New York, de la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement. Une telle réunion constitue la forme la plus efficace de coopération. Comme il est indiqué dans le document, la quatrième Conférence mondiale a notamment permis un apport parlementaire de haut niveau au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement durable pour l'après-2015. Malheureusement, la délégation russe n'a pas eu la possibilité de participer à cette Conférence, en ayant été injustement empêchée par le pays hôte. Ce n'est pas la première fois que l'on refuse l'accès d'une délégation aux événements internationaux qui ont lieu au Siège de l'ONU à New York.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Pour nous, une telle pratique est la manifestation d'une approche sélective et discriminatoire, qui doit être dénoncée. Au cours des négociations sur le projet de résolution, nous avons proposé de compléter son libellé en exprimant le regret que certains représentants n'aient pu être en mesure de participer à la conférence. Toutefois, du fait de la position d'une délégation, notre amendement n'a pas été retenu dans le libellé final. Néanmoins, compte tenu de l'importance de ce projet de résolution pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, nous avons décidé de nous joindre au consensus qui prévaut traditionnellement lors de la discussion de ce point à l'Assemblée générale.

Je terminerai en formant le vœu que, dans l'avenir, il soit permis aux délégations des États Membres de

participer, sur une base non discriminatoire, à des événements analogues organisés au Siège de l'ONU.

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.59, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/70/L.59, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Andorre, Argentine, Bénin, Chine, Costa Rica, Danemark, Égypte, Fidji, Finlande, France,

Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Japon, Lettonie, Lesotho, Libye, Lichtenstein, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Saint-Marin, Suisse, Tchad, Trinité-et-Tobago, Turquie, Viet Nam et Zambie.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.59?

Le projet de résolution A/70/L.59 est adopté (résolution 70/298).

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à midi.